

**ALLOCUTION
DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR ABDOULAYE WADE
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL**

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Madame le Premier Ministre,
Monsieur le Président du Conseil Constitutionnel,
Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les représentant du corps diplomatique,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Monsieur le Premier Président de la Cour de Cassation,
Madame le Procureur général près la Cour de Cassation,
Monsieur le Président de la Cour des Comptes,
Monsieur le Médiateur de la République,
Messieurs les Chefs religieux et coutumiers,
Monsieur le Recteur, Messieurs les Doyens et Professeurs,
Monsieur le Président de l'Observatoire national des élections,
Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats,
Mesdames et Messieurs les Magistrats,
Mesdames et Messieurs le Officiers ministériels et les auxiliaires de justice,
Mesdames et Messieurs,

Depuis l'an dernier, la Rentrée Solennelle des Cours et Tribunaux coïncide avec le début de l'année civile et, puisque le mois de janvier n'est pas terminé, je saisis cette occasion pour présenter à l'ensemble de la famille judiciaire tous mes voeux de bonne et heureuse année.

Mais une rentrée est aussi l'occasion de jeter encore un regard en arrière sur les événements qui viennent de s'écouler. Je voudrais ainsi saluer ce matin la mémoire de ceux qui nous ont quitté et qui ont consacré une partie de leur vie au service public de la justice. Je me tourne d'abord vers le Président Léopold Sédar Senghor qui a dirigé pendant vingt ans le Conseil supérieur de la Magistrature. Je pense aussi au Président Laïti Kama, à l'ancien Premier Président de la Cour Suprême Assane Bassirou Diouf

et à Messieurs Bassirou Tall, Oumar Ndir et Abdoulaye Thiam. Ils ont tous oeuvré leur vie durant pour le respect de l'équité et du droit. Je présente à leurs familles mes condoléances attristées. Avec eux, le Sénégal a perdu de grands serviteurs.

Au cours de l'année passée, il y a eu aussi des départs vers de nouvelles fonctions : ce fut notamment le cas de Madame Andrézia Vaz qui, l'an dernier, m'accueillait ici même et qui depuis a fait le choix exigeant de rejoindre le Tribunal Pénal International pour le Rwanda. Il y a eu également des départs à la retraite et, en particulier, celui du Président du Conseil d'Etat, Monsieur Ousmane Camara, aux termes d'une longue et brillante carrière au service du Sénégal. Aux uns et aux autres, je souhaite bonne chance pour leurs nouvelles activités et leur nouveau mode de vie.

Il y a eu enfin des promotions et je relève que le Premier Président de la Cour de Cassation et le Procureur Général près cette Cour, qui nous accueillent aujourd'hui dans leurs murs, n'exerçaient pas ces mêmes fonctions l'an dernier. Je souhaite ainsi à tous ceux qui ont changé d'activités une grande réussite dans leurs nouvelles missions.

Je ne peux finalement manquer de relever que depuis le mois de mai dernier le Premier Ministre et le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, sont d'anciens magistrats. C'est d'une certaine façon le fruit du hasard mais cela témoigne aussi de ce que la magistrature est un vivier particulièrement riche au sein duquel l'Etat peut largement puiser pour le choix de ses plus hauts responsables. C'est à mes yeux le signe de la place exemplaire que la justice occupe dans notre pays.

En choisissant comme thème de réflexion pour ce matin *«La justice et les violences dans la famille»*, j'ai voulu donner un tour à la fois social et concret à notre réflexion. Le droit et la justice ne sont pas des réalités abstraites fonctionnant en marge de la vie quotidienne. Au contraire, ils sont là au service de la société à qui ils doivent apporter stabilité et équité.

«La justice et les violences dans la famille» : ce thème de réflexion est très vaste et vient de faire l'objet d'un traitement remarquable. L'ouverture en a été faite par M. Abdoulaye NDIAYE, Conseiller à la Cour d'Appel de Dakar, une ouverture, comme on dirait à l'opéra, magistrale et fouillée, débouchant sur d'avenants horizons pour une ample discussion intellectuelle à la fois excitante et prometteuse.

Monsieur NDIAYE, en vous écoutant tout à l'heure, l'un des passages passionnants de votre exposé, qui est plus qu'un cours de faculté en ce sens qu'au delà du droit, il s'étend à tout un environnement culturel, m'a rappelé le mot suivant du Général de Gaulle.

Alors qu'on lui disait que Georges Bidaud lui reprochait d'avoir violé la Constitution, le Général s'écria : *«pauvre Bidaud. Il vieillit. Peut-on violer sa femme ?»*.

Avec les autres interventions, nous venons d'assister à un véritable feu d'artifice d'idées brillantes et pétillantes. Aussi, je dirait avant tout, merci pour ce plat de résistance.

Procès de la violence sous toutes ses formes et facettes, en présence du Premier Magistrat de la République, du Ministre de la Justice, silencieux mais attentif, il restait à savoir quelle serait la position de l'avocat. Défenseur de l'accusée ou de la société ?

Madame l'Avocat Général, avec votre finesse de grande juriste, où l'érudition se mêle à l'art littéraire, vous avez rendu avenant un sujet aride, et nous avez éclairés sur la doctrine et les jurisprudences française et sénégalaise. La maîtrise du sujet grâce à une science juridique éprouvée nous a ouvert les voies de la réflexion pour trouver des solutions humaines à un problème complexe.

Vous attirez en même temps mon attention sur l'insuffisance des magistrats de la Cour de Cassation face au stock de dossiers qui s'accumulent. L'explication en est simple. Les jeunes ne sont plus tentés par la magistrature car votre métier est en baisse à la bourse des valeurs qui ne mesure que les salaires.

Il n'y a plus que ceux qui ont une véritable vocation qui embrassent le métier de la magistrature qui est un véritable sacerdoce.

Mais vous pouvez compter sur moi pour résoudre vos problèmes matériels et vos conditions de travail, en essayant de rendre plus attractif votre métier et en vous fournissant les équipements nécessaires à l'exercice de votre profession.

Monsieur le Premier Président, vous nous avez invité à la sérénité, au moment où, tirillés par des interventions aussi brillantes les unes que les autres, nous ne savions plus où nous tourner. Vous nous avez tracé une voie qui nous permettra sans doute d'approcher les solutions d'un problème complexe et délicat.

Vous avez tout à l'heure fait allusion au retour à notre ancien Palais de Justice. Je peux vous révéler que c'est en complicité avec le Premier Ministre et le Ministre de la Justice que tous trois, nous avons pris la décision.

Monsieur le Bâtonnier, vous nous avez présenté le problème de l'homme sénégalais, comme dirait l'autre, avec sa sensibilité, dans son environnement social et culturel qui explique sans justifier. Votre érudition avec des incursions dans l'histoire, l'anthropologie sont la preuve d'une vaste culture qui honore l'avocat.

Je voudrais donc me limiter à faire des observations sur quelques questions et notamment trois points qui me paraissent essentiels : d'une part, la famille est le pilier de la vie sociale africaine, d'autre part, la famille est menacée par de violences dont certaines prennent des formes nouvelles, enfin, la justice doit pouvoir intervenir pour mettre fin à ces violences sans doute avec fermeté mais avec tact.

La famille, chacun le sait bien, est le lieu social où se joue une partie de l'avenir de nos sociétés. Ainsi que le dit l'article 17 de la Constitution, *«le mariage et la famille constituent la base naturelle et morale de la communauté humaine»*. Ceci est

vrai partout mais encore plus en Afrique qu'ailleurs. Nous pouvons d'ailleurs être fier de cette vigueur de la famille dans la mesure où elle renforce la cohésion sociale et où elle donne une protection aux plus faibles, je pense notamment aux personnes âgées. L'Afrique ne connaît heureusement pas, contrairement aux pays du Nord, de maisons de retraite et cela nous le devons à la vitalité de l'institution familiale. Ainsi en Afrique, chacun a sa place dans la famille et cela jusqu'au bout.

Par ailleurs c'est au sein de la famille que le développement se prépare et se consolide. Tous, ici, nous savons ce que nous devons à nos familles. L'éducation et l'amour que nous y avons reçus nous ont permis de nous construire et de devenir ce que nous sommes. Ainsi dès le plus jeune âge, les enfants trouvent dans leur milieu familial cette attention dont ils ont tant besoin. Ce sera ensuite à la famille de veiller à l'éducation des plus jeunes. Vous savez mon attachement au projet de «*case des tous petits*». Il s'agit d'offrir à chaque enfant du Sénégal, parallèlement à son environnement familial, un lieu d'ouverture aux autres et à l'éducation. Pour les parents, l'éducation des enfants n'est pas seulement une possibilité, c'est un devoir absolu. Il ne peut y avoir le développement du pays sans une scolarisation de tous les enfants. Cette scolarisation doit prendre une forme adaptée pour les plus jeunes et c'est la raison d'être des «*cases des tous petits*».

La famille c'est aussi le lieu d'épanouissement des hommes et des femmes adultes qui la composent. A cet égard je veux insister sur le respect absolu qui doit être porté aux femmes. Je pense à nos grands-mères, à nos mères, à nos soeurs et à nos épouses. Elles sont celles qui donnent la vie et l'amour. Avec ce don elles ne comptent jamais leur peine. Elles vont même parfois jusqu'à épuiser leurs dernières forces pour leurs enfants. C'est dire la reconnaissance et le respect que nous leur devons tous. La femme sénégalaise est ainsi le vrai pilier de notre société. Mais la famille doit aussi lui donner la possibilité de s'épanouir pleinement et de trouver l'équilibre auquel elle aspire.

La famille est ainsi un lieu où doit régner l'égalité et le respect mutuel. Ce ne peut pas être un lieu d'oppression. Cette attitude respectueuse de l'autre doit exister entre les membres du couple, mais aussi entre les parents et les enfants. La famille doit également porter une attention particulière aux plus fragiles qui doivent s'y sentir protégés. Il s'agit des personnes âgées, des personnes handicapées mais aussi, plus généralement, des femmes et des filles qui ne bénéficient pas, dans certains cas, de ce traitement égalitaire dont elles ont besoin. Les relations familiales ne devraient pas en principe être régies par le droit mais par l'amour et le respect mutuel. Toutefois le droit a toujours été nécessaire parce que lui seul protège les plus faibles.

Cette famille, creuset naturel des communautés humaines, subit un certain nombre d'évolutions récentes et est menacée par des violences inadmissibles.

La famille change dans le monde entier et notamment en Afrique. Ce n'est pas en soit une mauvaise chose mais il faut bien prendre la mesure de ces changements. L'exode rural y contribue pour une bonne part. Avec l'éclatement des communautés

villageoises, la famille prend une autre dimension et certaines de contraintes qui pouvaient peser sur elle deviennent moins fortes. En même temps, il existe un risque de déracinement des plus jeunes et la solidarité étroite qui liait tous les membres de la famille traditionnelle, si elle ne disparaît pas tout à fait, s'atténue. Avec le développement d'une société plus urbaine, on assiste aussi à des mariages plus tardifs, à des naissances moins nombreuses mais peut être plus désirées, au souhait des femmes d'avoir une activité salariée et ainsi d'accéder à une plus grande indépendance à l'égard de leur mari. L'égalité entre l'homme et la femme sort certainement renforcée par ces évolutions. Ces changements sont donc bénéfiques à certains égards mais ils portent aussi en eux même un risque de désagrégation sociale auquel l'Etat doit être particulièrement vigilant.

Mais ici je voudrais évoquer un cas qui est à la limite de la famille en tant que cellule déjà constituée, un cas qui est à la périphérie, à cheval sur la famille et son contexte social : le mariage précoce et la violence qui le sous-tend pour ne pas dire le viol.

Les médecins m'exposaient l'autre jour le sort qui attend très souvent les petites filles enceintes. Généralement leur bassin est trop étroit pour que l'accouchement se fasse normalement.

De sorte que, trop souvent, les dégâts sont énormes avec des déchirures multiples pouvant faire se communiquer les voies urinaire et celle des matières fécales. Dans ce cas, la victime condamnée à dégager des odeurs permanentes est tout simplement écartée des cercles sociaux.

Parallèlement à cette évolution, de nombreuses violences continuent à s'exercer sur la famille et en son sein.

Le première violence dont souffrent trop de familles de notre pays est, très certainement la pauvreté. La pauvreté, violence ou source de violence ?

La pauvreté est d'ailleurs souvent liée à l'urbanisation sauvage laquelle se traduit par une grande promiscuité, des logements insalubres et l'absence de tout service public. Je le dis avec conviction, la pauvreté est une violence, souvent extrême, qui s'exerce sur ceux qui la subissent. Cette violence, c'est la société tout entière qui en porte la responsabilité. La pauvreté peut ainsi empêcher de parents de remplir leur rôle d'éducateur, elle peut priver les enfants de l'environnement à la fois protecteur et ouvert sur le monde dont ils ont besoin. La lutte contre la pauvreté qu'a engagé avec une résolution particulièrement ferme le Gouvernement est d'abord une lutte pour que les familles ne subissent plus cette violence et puissent assurer sereinement le rôle qui est le leur.

Toutefois, les violences familiales ne s'expliquent pas uniquement par la pauvreté.

Certains membres de la famille font aussi parfois preuve de comportements particulièrement répréhensibles. Ainsi les parents ne peuvent pas, ni légalement ni moralement, priver leurs enfants d'éducation et leur imposer la mendicité ou le travail dès le

plus jeune âge. Il y a un devoir d'éducation des parents que reconnaît notre législation et les enfants ont donc un droit à l'accès au savoir. Des parents qui, sans être en situation de détresse matérielle extrême, ne donnent pas à leurs enfants l'éducation dont ils ont besoin exercent sur eux une violence inadmissible. Ils doivent en être pleinement conscients et se comporter ne doit pas rester impuni.

Les parents ont aussi un devoir de vigilance à l'égard des technologies de l'information. Celles-ci sont des outils particulièrement précieux et elles peuvent contribuer au développement des enfants. En même temps elles peuvent véhiculer des messages violents et donc dangereux pour les plus jeunes. Le bon usage de ces technologies doit donc s'apprendre et c'est notamment aux parents de jouer ce rôle de pédagogue.

Il existe aussi des violences plus traditionnelles qui continuent à peser sur certains membres de la famille. A mes yeux leur caractère traditionnel ne leur confère d'ailleurs aucune sorte de légitimité. Je veux parler notamment de l'excision des petites filles. Comme vous le savez cette pratique ancestrale est strictement interdite par la loi. Je crois en outre que le respect du corps des femmes doit être total. Il passe par la disparition de toute forme de mutilation sexuelle mais aussi par l'élimination des violences conjugales.

Sur ces différentes questions, les pratiques sociales, même si elles sont fortement ancrées, peuvent et doivent changer. Le respect de l'autre est en effet une condition absolue pour une vie familiale sereine.

Lutte contre la pauvreté qui empêche les familles de jouer leur rôle, scolarisation de tous les enfants, interdiction de la mendicité et du travail des plus jeunes, respect des femmes dans le cadre conjugal : tels sont les objectifs très concrets que je me suis assigné en matière de politique familiale et que le Gouvernement met en oeuvre avec détermination grâce notamment au Ministre de la Famille et de la Petite Enfance qui est spécialement chargé de la définition et de l'application de cette politique qui est une de nos priorités.

Pour lutter contre ces violences qui s'exercent sur la famille, la justice a un rôle très particulier à jouer. Elle n'est toutefois pas seule à agir dans ce domaine.

Certains peuvent encore penser que la famille est un lieu clos, purement privé où l'Etat ne devrait pas intervenir. Mais il n'en est rien. Au contraire, ainsi que le rappelle notre Constitution, la famille est placée sous la protection de l'Etat qui apporte son soutien en particulier aux femmes, aux enfants, aux personnes âgées ou handicapées. Il y a donc une réelle légitimité à une intervention de l'Etat dans le cercle des affaires familiales dès lors que celles ci connaissent des dérives.

En même temps, la famille est le lieu des questions privées, parfois secrètes, souvent difficiles à évoquer. Il n'est en outre pas rare que la victime ait elle-même une très grande réticence à faire intervenir des tiers dans le cercle familial. Le remède

pourrait en effet être pire que le mal. Mais faut-il insister sur le fait que ce n'est pas aux victimes d'avoir honte mais aux coupables ? Pour toutes ces raisons, la justice ne doit pas renoncer à intervenir. Au contraire elle doit traiter ces dossiers délicats avec encore plus de détermination, de tact et de discrétion. La justice doit toujours garder à l'esprit qu'elle a pour mission à la fois de sanctionner les agissements coupables mais aussi de protéger les victimes et de faire en sorte que leur situation s'améliore. La justice doit réparer et prévenir, elle ne doit jamais aggraver des situations déjà souvent très difficiles. Telle est la mission qui vous incombe en matière familiale.

Mais la justice n'est pas le seul service public à prendre en charge les violences familiales. Les services sociaux et éventuellement médicaux ont un rôle essentiel à jouer. Il en va de même pour l'éducation nationale qui doit notamment veiller à ce que des pratiques sociales dépassées ne se perpétuent pas indéfiniment. Je pense aussi qu'en dehors de la sphère de l'Etat, les collectivités locales ont une place particulière à occuper. Les communes et les communautés rurales sont par définition plus proches des citoyens que l'Etat. Elles doivent donc prendre en compte, elles aussi, les violences au sein de la famille pour les traiter et les faire disparaître.

Je n'oublie pas non plus le travail remarquable réalisé par des associations et des ONG au profit des familles. A côté des services publics, ces personnes privées apportent une contribution inestimable. S'agissant du rôle des associations, j'ai bien entendu les précédents intervenants. Moi aussi j'appelle de mes vœux la mise en place de véritables associations familiales. C'est toutefois à la société civile d'agir en ce sens mais je suis prêt à lui apporter tout mon soutien. De même, je suis d'accord avec l'idée que ces associations familiales doivent pouvoir se constituer partie civile dans certains procès.

Je voudrais terminer en insistant sur un dernier point. Pour remplir son rôle, notamment à l'égard de la famille, la justice a besoin de moyens humains et matériels. Ainsi que je l'ai indiqué lors de la récente remise des diplômes aux magistrats de la dernière promotion, le Gouvernement a parmi ses priorités urgentes de fournir au service public de la justice ces moyens dont il a besoin.

Parallèlement, nous attendons de la justice qu'elle soit efficace. J'ai bien entendu que le Premier Président de la Cour de Cassation souhaitait contrôler et renforcer la productivité des magistrats. Sans jamais rien sacrifier à la qualité des décisions rendues, je crois que cet objectif devrait être étendu à toutes les juridictions.

Plus positivement, des séances de travail, de réflexion comme celle-ci, doivent conduire à l'amélioration de notre système judiciaire par une législation nouvelle, éclairée, adaptée, tenant compte de toute la délicatesse du sujet.

En effet, sans justice efficace, indépendante et performante, il n'y a plus d'Etat et c'est alors l'anarchie. Lorsqu'il n'y a plus d'ordre public, toutes les chances de développement disparaissent. La justice remplit donc un rôle irremplaçable à l'égard de la société. Elle assure un équilibre qui permet à l'ensemble des forces sociales de tenir leur place dans la confiance et la sérénité.

Je sais que vous êtes pleinement conscients de l'importance de cette fonction régulatrice qui est la vôtre et je voudrais vous assurer de ma volonté, en tant que Président de la République, de vous donner les moyens de remplir cette haute mission qui vous est confiée par l'ensemble des citoyens du Sénégal.

Vivement un Etat de droit, sans exclusion, soucieux de l'Homme comme de la Femme, de l'Adulte comme de l'Enfant, perfectionné quotidiennement, tant la perfection absolue comme une asymptote, ne peut être qu'un idéal. Mais s'il est un idéal, en pratique grâce à votre action quotidienne, il est déjà.

Honneur au Droit.

En vous disant merci de votre attention, je sais que je ne ferme pas la discussion mais que je l'ouvre pour le plus grand bénéfice de notre peuple, de la justice et de l'Etat de droit.

L'audience solennelle est levée.